



ARPE HN

Association Régionale de Promotion de
l'Écoconstruction en Haute-Normandie



à Maison, son Environnement



Réseau RéPAAR Normandie

Réunion régionale #1

12 septembre 2017

9h - 16h

Maison des solidarités - Caen

51 Quai de Juillet

Compte-rendu

Objectifs :

- Collecter les fiches d'identité des opérateurs et identifier de nouveaux opérateurs
- Identifier les besoins des opérateurs en vue de la constitution d'une offre de services mutualisés
- Donner la feuille de route 2017 et organiser la mise en œuvre du projet en Normandie
- production en ateliers de travail

Animation : ARPE Normandie et Oïkos

PRÉSENTS/EXCUSÉS - ACTUALITÉ DES OPÉRATEURS

Boris Bourget - CAE Les Chantiers de Demain - artisan en rénovation-menuiserie-second oeuvre. Souhaite orienter son activité professionnelle vers l'accompagnement des personnes en précarité énergétique. Champ d'action : Seine maritime, région Sud Rouen , Nord Eure

Elise Combataladesse - Le Pays du Perche Ornaïs a mis en place un dispositif Eco-Réhab depuis janvier 2017. Le repérage des bénéficiaires se fait par l'intermédiaire des assistantes sociales et la mission d'accompagnement à la réhabilitation est réalisée par Ecopertica en tant que prestataire. 5 ménages sont actuellement accompagnés

Alexandre Baudin - INHARI, opérateur ANAH et travaille en partenariat avec le CIER. A participé au projet Enerterre sur le secteur du Bocage au Virois. En tant qu'opérateur, Inhari recherche des financements auprès de l'ANAH, des caisses de retraite, de la CAF, de la Région Normandie et des Départements. Il constate que l'ARA permet de réduire le coût d'un chantier jusqu'à 50 %.

Rachel Albaut - ALEC 27, conseiller info-énergie, se positionne en tant qu'opérateur ARA sur l'Eure en partenariat avec Soliha, démarrage envisagé de l'activité : 2018

Stéphane Pagano - Oïkos, responsable de formation, co-pilote au niveau national du projet Répaar avec l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs.

Cathy Thillard - association Émergences, proposent un service accompagnement des actions ARA à vocation sociale. L'association travaille avec les bailleurs sociaux rouennais avec lesquels elle ont une convention pour 20 ménages, dans le parc locatif social. Les bénéficiaires participent financièrement à hauteur de 10 % du coût des matériaux plafonné à 900€.

Les principales difficultés sont la pérennisation de l'action, le recrutement des animateurs socio-techniques et la problématique amiante (désengagement du Bailleur Rouen Habitat).

Lawrence Brown - Atelier du Chien qui Fume, dessinateur. Il participe à la démarche de mobilisation des artisans ARA mise en place par le CIER.

Nicolas Maze - Atelier du Chien qui Fume, menuisier charpentier. Accompagne des maîtres d'ouvrage « autonomes ». Pratique l'ARA pour être plus en lien avec les propriétaires et leur laisser plus de décisions à prendre (sur les choix dans le bâti). Travaille avec le avec le CIER. Participe à deux ateliers collectifs de mutualisation d'outils : Atelier du chien qui fume (La Sollerie 14) et un atelier à Burcy (50).

Yohan Hériveau - Mission Locale 14 - Service logement jeunes sud Calvados (CLLAJ), a pour mission d'aider les jeunes à accéder au logement et faciliter l'insertion professionnelle. Le principe est de mettre jeune dans logement sans critère préalable, l'objectif est qu'il participe à la rénovation du logement (peinture, tapisserie) ce qui génère une diminution du coût des loyers. Ils cherchent à créer une inversion sociale : proposer un logement pour pouvoir accéder au travail plutôt que l'inverse. La mission locale est locataire, les jeunes sont en contrat d'hébergement temporaire. Durée du projet 18 mois
Logements identifiés, 3 bailleurs privés (51 logements) création d'une bourse au logement.
+ éventuellement Calvados habitat + ville de Falaise, 6 logements.
1^{er} réunion technique avec équipe encadrante, récente
Partenaires : LEADER et le crédit agricole.



ARPE HN

Association Régionale de Promotion de
l'Écoconstruction en Haute-Normandie



Partenaire, fondation Legallais : fournit meubles (plaques, frigo)

Anthony Bacic et Axel Viger - SOLIHA Normandie Seine, opérateur Anah, se positionne en tant qu'opérateur ARA sur l'Eure en partenariat avec l'ALEC 27. Souhaite proposer le dispositif ARA comme solution alternative pour les ménages dont le reste à charge des travaux est trop important. Soliha pourrait dédier 1ETP à l'animation technique des chantiers.

Laurent Bouyer et Camille Fontenelle - Enerterre, système d'entraide, dispositif ARA commencé en 2012, 45 chantiers réalisés, surtout en rénovation du bâti traditionnel avec des matériaux naturels.

Grégory Boulen, Vincent Doussinault, Lyra Herten - ARPE Normandie. L'ARPE facilite l'organisation des chantiers participatifs à la demande des maîtres d'ouvrage et propose une assurance des bénévoles intervenants sur les chantiers participatifs. L'Arpe anime la mise en place du réseau Répaar en Région Normandie.

Excusés :

- Céline Aribaud - Ville du Havre - Casa Bella S'appropriier et bien vivre son logement
- Tom Lacheray - CIER14 - Conseiller-technicien en énergie
- Pauline Cescau - Le WIP - Cité de chantier de la Grande Halle, Colombelles
- Laurent Guillot - Atelier 1702 - Charpentier
- Lionel Dujardin - CAE Les Chantiers de Demain
- Sébastien Blanchet - Eco Pertica

Objectifs du réseau :

Voir diaporama en PJ

Le réseau Répaar est le réseau Pluriel des accompagnants à l'Auto-réhabilitation, c'est un projet mis en place par l'Association Nationale des Compagnons Bâtitisseurs et l'Association Oikos, et décliné dans 8 régions françaises dont la Normandie.

L'accompagnement à l'auto-réhabilitation est pratiquée par quelques acteurs depuis de nombreuses années, selon des modalités propres à chaque opérateur et avec une dimension sociale souvent importante. Depuis quelques temps, l'ARA intéresse de plus en plus de professionnels, et est sollicitée pour répondre aux objectifs de rénovation énergétique de l'habitat.

Qui sont les accompagnants ou les opérateurs ? des artisans, des associations, des collectivités, des CAE...

Ce réseau a pour objectifs de construire avec les accompagnants des solutions concrètes pour développer cette activité dans un environnement sécurisé grâce à l'échange des expertises, à l'identification des besoins, à la mutualisation. Concrètement, il s'agit de :

- Lutter contre la précarité et améliorer la performance énergétique.
- Développer le secteur de l'auto-réhabilitation en France.
- Créer de l'emploi et de l'habitat durables.
- Développer des alliances entre les acteurs de l'ESS (entreprises et associations).

Comment s'y prendre ?

Le projet Répaar s'articule autour d'un pilotage national et des réseaux régionaux au contact des opérateurs/accompagnants. En région, il s'agit de travailler ensemble sur des sujets qui nous paraissent essentiels au développement pérenne de l'ARA, afin d'y apporter collectivement des solutions opérationnelles. Les contributions de chaque région sur les thèmes de travail sont consolidées au niveau régional, afin de mutualiser moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des propositions.

Complément par Stéphane : l'objectif du Répaar est de sécuriser et de massifier l'ARA car 40 % des matériaux de construction sont achetés par des particuliers et donc employés lors de chantiers non accompagnés, donc possiblement sans connaissances techniques. 24 % des matériaux seulement sont achetés dans le cadre d'une ARA. Idée de création d'une charte de l'ARA.



ARPE HN

Association Régionale de Promotion de
l'Écoconstruction en Haute-Normandie



ATELIER : Modèle économique de l'ARA

Voir modèles d'intervention en pièce jointe.

Stéphane présente les 4 modèles d'interventions :

1. Modèle du locataire modeste
2. Modèle du propriétaire modeste
3. Modèle hybride
4. Modèle propriétaire autonome

un cinquième modèle semble émerger issu de l'expérience de la mission locale 14.

L'outil a semblé intéressant pour les différents membres présents, même s'il nécessite un temps important d'appropriation. L'idéal serait que chaque structure puisse préciser, à partir du modèle générique correspondant à son public cible, son modèle économique et ses particularités (types de partenaires, modes de financement..)

ATELIER : Assurances

En annexe, liste des assurances existantes pour les ouvrages.

L'assurance des activités en ARA est complexe par la diversité des intervenants (artisans, association, collectivité, CAE...), des publics (locataires, PO modestes, PO autonome) et la « géométrie variable » des pratiques d'accompagnement. Elle doit couvrir les ouvrages (travaux réalisés) et les participants.

Elle est cependant indispensable dans un contexte de développement de cette pratique : de nouveaux intervenants, l'augmentation des chantiers induit une augmentation mathématique des sinistres potentiels.

Enfin, à l'heure où cette pratique non conventionnelle dans le bâtiment intéresse des partenaires publics, il est indispensable d'apporter une réponse assurantielle sécurisante pour les opérateurs et les bénéficiaires, rassurante et gage de qualité pour les partenaires financiers.

Concernant les ouvrages, il existe plusieurs assurances obligatoires et optionnelles en fonction des phases de chantiers et des risques. Concernant l'assurance des personnes, les participants doivent être couverts par une assurance type « individuelle accident ». L'ARPE peut assurer les participants de chantiers participatifs. Enerterre souscrit assure les participants au chantier que l'association organise, et demande, par sécurité, à ce que chaque participant soit adhérent à l'association. L'opérateur doit apporter une information transparente au maître d'ouvrage sur les risques et les assurances correspondantes.

Il n'existe pas de solution assurantielle globale de l'ARA. Une réflexion est en cours au niveau national, menée par un groupe de travail « assurance ARA », sur la création d'une assurance englobant tous les cas de l'ARA : l'individuelle accident, la garantie décennale, la dommage-ouvrage, et l'assurance tout-risque chantier.

PAUSE REPAS

14h00 - 15h00 - FICHE THEMATIQUE : « compétences, métiers et formation »

Fiche : formation

voir « fiche navette formation »

Il n'existe pas de parcours professionnels organisés autour de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Les principales compétences en question sont l'accompagnement, la pédagogie sur chantier, le diagnostic social, la construction et l'ingénierie du bâtiment (AMO, Moe, gestion et pilotage de projet, ingénierie financière).

Sur la base des besoins recueillis en entretiens téléphoniques et lors de la réunion, le groupe a complété la « fiche navette » Formation

15h00-16h00 - Stratégie et organisation du réseau

Stratégie :

Les participants souhaitent s'organiser pour communiquer conjointement sur l'existence de ce réseau et sur l'ARA et se concerter sur la forme, le calendrier et les relais de cette information. Cette question a été abordée sans qu'aucune décision ne soit prise. Ce point doit être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Thèmes de travail proposés par les participants :

Un tour de table est organisé pour recueillir les sujets de travail prioritaire en vue de préparer l'ordre du jour de la prochaine réunion. Les propositions sont transcrites et classées par sujets :

BENEFICIAIRES

- inviter des travailleurs sociaux aux réunions
- repérage des ménages
- expérience de gestion locative chez Emergences
- prévention des expulsions

DEMARCHE QUALITE

- auto-évaluation plutôt que validation extérieure
- différence d'enjeu entre ARA économique et ARA sociale ?
- bénéfices technique humain généré par l'accompagnement par un formateur technique garant de la qualité de la réalisation
- exemple d'un référentiel formation permettant d'évaluer un professionnel dans sa capacité à être formateurs

ARTISANS

- lister les professionnels « ARA » et les cartographier
- mobilisation artisans → CMA/CAPEB
- lien avec les Rénovateur BBC Région Normandie.

METHODOLOGIE

- contractualisation opérateur/client
- cadre juridique ARA
- échanger sur des projets concrets
- comment bien démarrer une opération en ARA

DISTRIBUTION MATERIAUX

Comment se fournir en matériaux à bas coût pour faire baisser le reste à charge des bénéficiaires très modestes

FINANCEMENTS

- mutualisation de la connaissance des aides financières.
- compatibilité des aides financières
- dialogue ANAH/région
- financement des opérations
- CAF
- autres scénarii de financement hors cadre social
- mécénat

STRATEGIE REGIONALE

- lisibilité de l'ARA
- Représentation régionale-stratégie de développement ARA
- communication
- quand et comment « sort-on du bois »

Pour chaque thème, Grégory proposera des outils de collecte des informations détenues par chaque participants, afin de préparer la prochaine réunion du réseau.

Prochaine réunion :

La prochaine réunion sera programmée 2^e quinzaine de novembre. Un sondage sera envoyé aux membres du réseau.



ARPE HN

Association Régionale de Promotion de
l'Écoconstruction en Haute-Normandie



à Maison, son Environnement



SYNTHESE DES ASSURANCES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

Des fiches détaillées par assurance sont en cours de rédaction à l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs et seront prochainement disponibles.

Les assurances existantes pour les ouvrages

L'assurance TRC « Tous risques chantiers » est une assurance facultative pouvant être souscrite par le maître d'ouvrage comme par les entreprises. Elle couvre le maître d'ouvrage et les intervenants pour tous les dommages accidentels à l'ouvrage en cours de construction jusqu'à la réception mais peut-être maintenue après la réception dans certains cas.

L'assurance dommage-ouvrage permet en cas de sinistre de procéder aux remboursements et à l'exécution de toutes les réparations sans attendre qu'intervienne une décision de justice. L'assurance dommage-ouvrage permet au propriétaire d'un remboursement ou une exécution rapide des travaux en cas de dommage. Elles ne couvrent pas les sinistres survenant pendant les travaux (assurance professionnelle de l'entrepreneur).

L'assurance décennale assure au propriétaire une protection forte contre les dommages importants qui peuvent apparaître après la construction de l'ouvrage pendant 10 ans. Elle est souscrite par les professionnels intervenants sur le chantier et intervient à partir de la réception des travaux. Un habitant qui réalise des travaux pour sa propre habitation n'a pas besoin d'une assurance décennale sauf en cas de revente du bien dans les 10 ans.

Les assurances existantes pour les personnes

L'habitant peut assurer tout les intervenants avec une assurance individuelle accident. Cette assurance peut aussi être contractée par un opérateur ARA. Cette assurance est complétée par la responsabilité civile et la sécurité sociale de chacun.

Rq :

Pour les travailleurs occasionnels du bâtiment : ils sont employés par le propriétaire avec lequel ils ont un contrat de travail, ils doivent donc les assurer.